



DOSSIER : DROITS DE PLANTATION

A l'assemblée générale de l'ANEV en novembre dernier il avait été décidé d'écrire au Président de la République au sujet de la libéralisation des droits de plantation qui doit intervenir dans l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2016, et ce pour lui demander d'intervenir afin d'obtenir la réouverture du dossier. Les deux co-présidents l'ont fait le 22 décembre en rappelant les conséquences désastreuses qu'aurait cette libéralisation en ces termes :

Monsieur le Président,

L'ensemble des représentants de la filière viticole et de très nombreux vigneronns que nous sommes amenés à rencontrer nous font part de leurs très vives préoccupations dans la perspective de la libéralisation des droits de plantation qui doit intervenir dans l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2016.

Cette disposition, prévue dans la dernière réforme de l'O.C.M, a été initiée par l'ancienne commissaire à l'Agriculture, Mme FICHER BOEL, et elle est soutenue par l'actuel commissaire qui ne souhaite pas rouvrir la discussion sur le sujet.

Or, les producteurs européens de vins sont unanimement opposés à la disparition des droits de plantation, outil de régularisation de la production mis en place en France en 1936 et repris dans le cadre de l'Union en 1972.

Cette opposition repose sur les conséquences que ne manquerait pas d'entraîner la suppression de ce qui reste l'un des derniers outils de régulation du potentiel de production des divers vignobles et parmi lesquelles on peut citer, car elles sont malheureusement prévisibles :

- une augmentation rapide de la production entraînant un déséquilibre des marchés*
- la chute des prix de vente pour les producteurs sans aucune certitude qu'elle soit répercutée au consommateur*
- la délocalisation du vignoble français des coteaux vers les plaines, plus productives, avec toutes les conséquences que cela peut avoir, sur la gestion des territoires et des paysages*

- *la plantation de vignes dans des pays actuellement non viticoles mais à faible coût de la main d'œuvre*
- *la concentration de l'offre au sein de structures de type industriel et la disparition d'un nombre important d'exploitations de type familial, celles là même qui permettent à la production de « faire le gros dos » en période de crise*
- *une perte conséquente de la valeur patrimoniale*

Il faut prendre conscience de la gravité des conséquences d'une évolution essentiellement voulue par l'administration communautaire, l'échéance approchant.

C'est la raison qui nous conduit, Monsieur le Président, à vous interpeller directement, persuadés que seule une intervention de votre part peut permettre la réouverture d'un dossier qui peut s'avérer catastrophique pour la filière viticole française.

A cette fin nous souhaiterions vous rencontrer afin de vous sensibiliser à nos préoccupations et envisager avec vous les actions qui pourraient être entreprises afin de rassurer une filière qui, depuis quelques années, souffre beaucoup.

Persuadés que vous comprendrez l'importance de votre implication personnelle sur ce sujet nous nous tenons à votre entière disposition pour l'organisation d'une entrevue.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Signé : Les Co présidents de l'A.N.E.V

D'autres élus ont envoyé la même lettre au Président. Ces interventions n'ont pas été inutiles comme on peut en juger avec la prise de position de Nicolas Sarkozy (à lire ci-dessous).

Le 18 janvier Dans ses vœux au monde agricole formulés ce jour à Mittelhausen, en Alsace, le président de la République a clairement exprimé son opposition : « Je suis opposé à la suppression des droits de plantation. Supprimer ou libéraliser les droits de plantation, c'est choisir le produit standardisé, le produit sans terroir, au plus bas coût possible, le produit qui va inonder le marché, venant de nulle-part pour aller partout. Ce n'est pas la récompense d'un savoir-faire, ce n'est pas la récompense d'un travail, et ce n'est pas l'organisation des filières que nous souhaitons donner à notre agriculture. C'est condamner à terme une culture du savoir-faire et de la qualité. J'ajoute qu'il me semble particulièrement étrange de vouloir supprimer les droits de plantation au moment où la consommation mondiale diminue, au moment où le nombre de producteurs dans le monde augmente et on va vraiment arranger les choses en augmentant la capacité de production chez nous. Franchement, je ne sais pas qui a pensé à cette idée mais il faut qu'il

change d'avis. Parce que ce n'est pas une idée pertinente. C'est une idée qui conduira à la catastrophe. »

REACTIONS

La CNAOC

Viticulture : Le Chef de l'Etat prend position contre la libéralisation des droits de plantation

Dans ses vœux au monde agricole formulés ce jour à Mittelhausen, en Alsace, le président de la République a clairement exprimé son opposition à la libéralisation des droits de plantation de la vigne. Alors que les vignerons attendaient cette déclaration depuis la prise de position de la chancellerie allemande au printemps dernier, la CNAOC appelle d'ores et déjà le gouvernement à franchir un pas supplémentaire en se mobilisant sur la scène européenne.

Devant les représentants du monde agricole, le président Nicolas Sarkozy s'est officiellement exprimé en faveur du système de gestion du potentiel de production viticole. Il s'est dit « opposé à la libéralisation des droits de plantation » en évoquant les menaces qu'une telle mesure ferait peser sur ceux qui ont multiplié les efforts pour améliorer la qualité des vins.

Depuis plusieurs semaines et plusieurs mois, les vignerons s'alarment de la disparition programmée au niveau communautaire de l'encadrement des droits de plantation. En autorisant tout un chacun à planter de la vigne où bon lui semble, l'Union européenne prend le risque de déstabiliser l'ensemble du marché et de la filière viticoles. La prise de position de Nicolas Sarkozy, qui intervient dans le prolongement de celle d'Angela Merkel en avril 2010, est donc de nature à rassurer les viticulteurs français et à envoyer un signal fort aux autres Etats membres de l'Union européenne.

Pour autant, la CNAOC tient à rappeler que les enjeux se situent sur la scène européenne. Il faut réunir une majorité d'Etats membres pour revenir, avant le 1^{er} janvier 2016, sur le principe de libéralisation des plantations. Le gouvernement français doit donc s'employer dès à présent à convaincre ses homologues pour parvenir à dégager une position commune. Cette mobilisation est importante dans la perspective du rapport d'étape que la Commission doit rédiger en 2012 sur l'OCM vin et de la réforme qui devra suivre.

Le président de la CNAOC, Pierre Aguilas conclut ainsi : « *Nous nous réjouissons de cette prise de parole qui était très attendue. Nous connaissons la force d'entraînement du couple franco-allemand. Sa capacité à rassembler une majorité d'Etats autour de lui ne fait pas de doute. Nous attendons maintenant que le signal positif qui nous est envoyé débouche sur des actes. »*

L'AREV

Quel serait l'impact socio-économique de la libéralisation totale des droits de plantations vitivinicoles ?

L'AREV diligente une étude scientifique à l'échelle européenne

L'Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV), présidée par Jean-Paul BACHY, Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne, a tenu son Bureau International le 19 janvier à Bruxelles pour faire le point sur l'impact de la réforme de l'OCM-vin et décider des initiatives à prendre pour rouvrir le débat sur la libéralisation des droits de plantation dont le rapport d'étape sera soumis au Conseil et au Parlement fin 2012.

A l'issue des échanges sur les incidences de la réforme à court et à moyen terme et notamment sur la mesure la plus controversée qu'est la libération totale des droits de plantation dès la fin 2015, les membres du Bureau International ont décidé de diligenter une étude scientifique à l'échelle européenne visant à évaluer l'impact socio-économique et environnemental de cette mesure sur la filière et les collectivités territoriales.

Cette étude évaluera, à l'échelle des 75 régions membres de l'AREV, les risques de la délocalisation des vignobles, de la modification des structures de production essentiellement familiales et créatrices d'emploi ainsi que les effets sociaux et économiques de la déstructuration de la politique qualitative.

Les conclusions de cette étude scientifique prévues pour la fin de l'année 2011 permettront la réouverture du débat

C'est dans ce but que le Bureau International de l'AREV a lancé un appel solennel à l'adresse du nouveau Commissaire Dacian Ciolos, des Parlementaires Européens et des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres viticoles de l'UE (17 sur 27 – bientôt 18) leur demandant, dans leur propre intérêt, de réexaminer cette mesure « sans idéologie » à la lumière de son étude.

Catherine VAUTRIN (vice-présidente ANEV)

Catherine Vautrin se réjouit de la prise de position du Président de la République

Catherine Vautrin, député de la Marne et Vice-présidente de l'Assemblée nationale, se félicite de la position très claire du Président de la République au sujet des droits de plantation lors de ses vœux au monde agricole en Alsace ce mardi 18 janvier 2011.

Alors que le Président s'exprimait sur la préservation des outils d'intervention sur les marchés, Nicolas Sarkozy s'est clairement exprimé contre la suppression ou la libéralisation des droits de plantation.

En effet, il a affirmé être totalement opposé à la libéralisation comme à la suppression des droits de plantation ». Selon lui, « supprimer ou libéraliser les droits de plantation, c'est

choisir le produit standardisé, sans terroir, au coût le plus bas possible, et qui inonde le marché. »

Catherine Vautrin, qui avait remis ses propositions sur les droits de plantation dans le secteur viticole au Gouvernement le 19 octobre dernier, tient à souligner qu'elle partage les propos de Nicolas Sarkozy, puisqu'il est vrai que /« libéraliser les droits de plantation condamnerait à terme une culture du savoir faire et de la qualité qui participe au rayonnement international de la France. »

Ce n'est pas la récompense du savoir faire, du travail, de l'organisation des filières que nous souhaitons donner à notre agriculture.

Elle tient à rappeler que son rapport présentait les conséquences d'une suppression des droits de plantation telle que prévue par la Commission européenne à partir de 2015.

ANUV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org